

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2016
REUNION DES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2016**

N° 2016/O2/037

MOTION

**- DEPOSEE PAR : M. Dominique BUCCHINI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S
COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »**

- OBJET : POLITIQUE AGRICOLE.

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une production agricole qui
garantisse la souveraineté et la sécurité alimentaire,

CONSIDERANT que l'alimentation doit répondre aux besoins humains et
non aux objectifs de rentabilité financière des spéculateurs,

CONSIDERANT que vouloir vivre dignement de son travail est légitime,

CONSIDERANT qu'augmenter les salaires, revaloriser les pensions et
porter le SMIC à 1700 euros c'est répondre à l'exigence de rendre du pouvoir
d'achat aux ménages populaires,

CONSIDERANT qu'une juste rémunération du travail paysan et des
salariés agricoles est la condition du développement de l'emploi agricole et de
l'agriculture,

CONSIDERANT que l'agriculture familiale et paysanne permet de garantir
une alimentation de qualité, nutritive et gustative à tous,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'engager la transition écologique de
l'agriculture et la création de circuits courts de distribution et de commercialisation,

CONSIDERANT que l'efficacité des Politiques Publiques Agricoles
implique de planifier la production, de réguler les marchés (calendrier d'importation),
de préserver le foncier, de soutenir les exploitations et filières les plus fragiles,

.../...

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au gouvernement d'agir pour :

- Le blocage des prix des denrées alimentaires de base (lait viandes, pain, fruits et légumes) sur le ticket de caisse.
- L'arrêt des importations abusives qui pillent les productions locales et détruisent l'environnement.
- L'obligation d'indication d'origine des produits agricoles et de la mer, transformés ou non.
- L'encadrement des marges de la grande distribution et la mise en place d'un coefficient multiplicateur antidumping.
- La tenue d'une conférence annuelle sur les prix agricoles et alimentaires et la juste rémunération des petits agriculteurs et des ouvriers agricoles.